



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) > [Agence de la santé publique du Canada](#) > [Promotion de la santé](#)

> [Arrêtons la violence familiale](#)

Comment savoir si votre enfant ou vous-même êtes victime de mauvais traitements

Quitter ce site

Quitter ce site

Parfois, il peut être difficile de déterminer si vous ou votre enfant êtes victime de mauvais traitements. Les renseignements qui suivent peuvent vous aider à comprendre votre propre situation.

Si un enfant ou un adolescent est exposé à de la violence conjugale, les répercussions sur celui-ci peuvent être les mêmes que s'il avait été lui-même victime de violence.

L'exposition peut être directe ou indirecte lorsqu'un jeune...

- est témoin de mauvais traitements physiques ou émotionnels;
- sait que des mauvais traitements physiques ou émotionnels sont infligés, lorsqu'il entend quelque chose ou voit les résultats de ces mauvais traitements, comme des ecchymoses, un changement de comportement, le départ de quelqu'un, etc.

[Remplissez un questionnaire pour savoir ce qui est considéré comme un mauvais traitement envers un enfant.](#)

La violence familiale est inacceptable. Certains types de violence familiale contreviennent à la loi.

La violence familiale se définit par toute forme de mauvais traitements ou de négligence infligée à un enfant ou à un adulte par un membre de la famille ou un conjoint (copain, copine, conjoint, fiancé). Il s'agit d'un abus de pouvoir afin de contrôler ou de blesser quelqu'un qui a confiance en l'agresseur et qui dépend de lui.

La violence peut se produire entre n'importe quel membre de la famille, y compris les jeunes enfants, les enfants plus âgés, les parents, les grands-parents, les frères et sœurs, les conjoints et les membres de la famille élargie – comme les oncles ou les beaux-parents. La violence peut se produire au sein de couples hétérosexuelles et homosexuelles.

Exemples de violence

***Mauvais traitements physiques* — Est-ce que votre enfant ou vous-même êtes victimes de ce qui suit?**

- Frapper, frapper à coups de pied, pousser, étrangler ou frapper à coups de poing;
- Menacer— quelqu'un menace de vous blesser ou de vous tuer (ou de tuer votre famille ou vos animaux domestiques).

***Violence sexuelle* — Êtes-vous :**

- forcé d'avoir une relation sexuelle de n'importe quelle nature?
- forcé d'avoir une relation sexuelle sans pouvoir utiliser de moyens de contraception?
- atteint d'une maladie ou d'une infection sexuelle qui vous a été délibérément transmise?

La violence sexuelle peut également se produire entre conjoints. Même si vous êtes mariés ou fiancés, votre partenaire ne peut pas vous obliger à avoir des relations sexuelles.

Violence sexuelle à l'égard des enfants — Quelqu'un exploite-t-il votre enfant à des fins sexuelles en l'obligeant à faire ce qui suit :

- toucher des organes génitaux;
- laisser quelqu'un lui toucher les organes génitaux;
- avoir des relations sexuelles;
- regarder d'autres personnes avoir des relations sexuelles ou regarder de la pornographie;
- retirer ses vêtements ou regarder quelqu'un retirer ses vêtements;
- prendre des photos de lui nu.

Mauvais traitements émotionnels — Est-ce que votre enfant ou vous-même êtes :

- traité comme un bien?
- constamment critiqué ou rabaissé?
- insulté en vous disant que vous êtes stupide ou inutile?
- ignoré ou négligé – ou isolé?
- Menacé – quelqu'un vous menace de vous abandonner ou de vous quitter?

Comportement contrôlant — Est-ce que votre enfant ou vous-même êtes :

- obligé de rester à la maison?
- constamment questionné ou surveillé – y compris vos activités sur Internet et au téléphone?
- empêché de voir votre famille ou vos amis.

Négligence

- La personne dont vous dépendez ou dont votre enfant dépend ne répond pas à vos besoins de base (logement, vêtements, nourriture, hygiène, supervision ou soins médicaux).

***Exploitation financière* — Vous trouvez-vous dans une des situations suivantes?**

- Vous n'êtes pas en contrôle de votre argent ou de l'argent de votre famille.
- Quelqu'un prend votre argent sans votre permission.
- Vous êtes forcé à quitter votre maison ou à signer des documents qui donnent à quelqu'un les droits de votre maison.
- Vous n'êtes pas autorisé à faire de l'argent.

[Trouver de plus amples renseignements sur les services offerts à la page suivante.](#)

Date de modification :

2014-08-07